

COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU VERDON

Compte-rendu de la réunion du 19 octobre 2005 à Moustiers-Ste-Marie

Présents

Voir tableau joint.

Objet de la réunion

Cette réunion a été organisée pour valider (sans nécessité de quorum) les décisions de la CLE du 06 octobre à Castellane (quorum non atteint), conformément à l'article 4 du Décret n°92-1042 relatif aux S.A.G.E.

L'ordre du jour de la réunion était donc le suivant :

- Validation de l'état des lieux diagnostic du S.A.G.E.
- Validation des Orientations Stratégiques du S.A.G.E. pour présentation en Bureau du Comité de Bassin
- Délibération de la C.L.E. concernant le lancement d'un Contrat Rivière, pour mettre en œuvre les actions urgentes définies par les études

Validation de l'état des lieux diagnostic du S.A.G.E.

Synthèse de l'Etat des lieux :

- Page 8 : demande de modification de la DRIRE concernant la rédaction du paragraphe 3.2 sur les consignes de crue de la retenue de Gréoux. L'analyse de Sogreah montrait que les consignes de Gréoux étaient peu précises, et que des manœuvres anticipées, par exemple en liant l'ouverture des vannes aux déversés à Sainte-Croix, pouvaient accélérer la propagation de la crue en aval. La DRIRE souhaite que ce paragraphe soit modifié : l'objectif premier des consignes, approuvées par l'administration, est de ne pas laisser de place à l'improvisation et elles comportent des conditions précises d'intervention pour l'exploitant lors des situations de crues.

↳ Ce paragraphe sera modifié :

3.2 - Pas d'accélération de la propagation des grandes crues par la gestion des barrages

La modélisation du bassin aménagé n'a pas mis en évidence d'accélération de la propagation de la crue dans le tronçon aval (avec l'hypothèse d'une gestion optimisée du barrage de Gréoux, c'est-à-dire sans anticipation : retenue transparente).

- Page 24 : valider la rédaction avec la délégation régionale du CSP et la Maison Régionale de l'eau concernant le débit biologique à 8 m³/s. Le CSP s'interroge sur la représentativité par rapport à l'ensemble du tronçon Moyen Verdon de la station microhabitats en aval de Chaudanne qui a permis de définir le débit biologique : la valeur de 8 m³/s semble très élevée par rapport au module, par rapport aux résultats que donne habituellement la méthode microhabitats sur d'autres cours d'eau. Le CSP souhaite que la rédaction de cette partie de l'état des lieux diagnostic soit reprise : il faut repositionner la représentativité de la station par rapport au tronçon et la resituer dans le contexte aménagé.

↳ Contact pris avec la MRE, la rédaction sera revue en concertation avec MRE et CSP.

Diagnostic :

- Page 9 : modification de la rédaction concernant la gestion en crue de Sainte-Croix.
« L'étude réalisée par Sogreah a montré qu'une stratégie de gestion en crue de la retenue de Sainte-Croix selon les trois principes suivants permettrait de viser un écrêtement total de la crue centennale à 300 m³/s. La valeur théorique des lâchers anticipés au barrage de Gréoux proposée par Sogreah (300 m³/s) devra toutefois être affinée et validée par des essais. Les essais réalisés par EDF en 2004 montrent que la valeur maximale des lâchers anticipés se situerait plutôt à 200 m³/s.

- Maintenir un débit sortant de 300 m³/s (valeur à affiner) lorsque le débit entrant dépasse cette valeur, au moins dans certaines conditions, pour optimiser l'utilisation des volumes de stockage nécessaires
- Assurer un débit sortant de 300 m³/s (valeur à affiner) même lorsque le débit entrant ne dépasse pas cette valeur lorsqu'un événement majeur est annoncé
- Utiliser une partie de la réserve de sécurité au-dessus de la retenue normale pour compléter le dispositif, dans le cas de situations exceptionnelles et en dernier recours (lorsque les dispositifs d'évacuation des crues sont saturés), sous contrôle de la DRIRE, comme cela avait été fait en 94. Dans tous les cas, la sécurité de l'ouvrage et la préservation de son intégrité doit rester la priorité absolue. »

- Page 11 : modification de la rédaction concernant la gestion des plans d'eau.
La rédaction doit mieux refléter la gestion actuelle qui permet de respecter les objectifs de remplissage estivaux.

« La gestion des retenues est réalisée dans un but d'optimisation énergétique et de fourniture d'eau. Les cahiers des charges des concessions permettent au gestionnaire des marnages importants dans les retenues de Sainte-Croix et Castillon. Le gestionnaire se fixe toutefois comme objectif un remplissage des retenues compatible avec les activités touristiques en période estivale, objectif qui est respecté ces dernières années malgré les épisodes de sécheresse successifs. Une cote basse en période estivale entraînerait en effet des nuisances paysagères très importantes, mais surtout aurait un impact sur l'activité économique saisonnière en gênant le fonctionnement de certaines bases nautiques.

L'aménagement hydroélectrique du Verdon a été un support privilégié du développement touristique, à travers la création de plans d'eau de renommée internationale. Par contre la valorisation touristique ne répond qu'à des agréments mutuels entre EDF et les opérateurs locaux. Ces nouveaux usages doivent être reconnus et les moyens mis en œuvre pour les pérenniser. »

- Page 22 : faire mention du protocole de gestion de l'Artuby.

« L'importance de ces crues ne doit pas faire oublier le problème principal posé par l'étiage de l'Artuby et de ses affluents. La Lane et la Bruyère sont sujettes à des tarissements estivaux, et les débits d'étiage de l'Artuby sont très faibles. Cette situation est aggravée par l'importance des prélèvements effectués pour l'AEP, l'agriculture et les loisirs (golf de Taulane). Un Protocole de Gestion des eaux de l'Artuby a été signé en 1998 entre tous les usagers sous l'égide des trois sous-préfectures pour définir un partage de la ressource et prévoir les modalités de gestion des périodes de crise ».

- Page 23 : rajouter un paragraphe les lacs du Bas Verdon.

3.4. LE BAS VERDON – LES LACS – LES AFFLUENTS

3.4.2 LES LACS

« La qualité des eaux en sortie des retenues peut être qualifiée de bonne, les retenues jouant un rôle de décanteur et de tampon vis-à-vis des altérations de la qualité de l'eau. Mais il est nécessaire de mieux connaître le mode de

fonctionnement des retenues, le cycle des nutriments, les phénomènes biologiques dont elles font l'objet. En effet la qualité évolue et évoluera à l'avenir du fait de très nombreux facteurs : vieillissement naturel des retenues, proliférations végétales dans les retenues du bas Verdon, influences anthropiques auxquelles elles sont soumises...

L'aménagement des retenues du Verdon a été un support privilégié du développement touristique. Par contre la valorisation touristique ne répond qu'à des agréments mutuels entre EDF et les opérateurs locaux. Ces nouveaux usages devront être reconnus et les moyens mis en œuvre pour les pérenniser, notamment à travers la gestion des phénomènes d'érosions de berges liés au marnage, la définition des conditions pour une activité touristique pérenne de qualité, la gestion des phénomènes de proliférations végétales.

Les sujets sur lesquels le SAGE pourra apporter des réponses sont :

- La préservation de la qualité de la ressource
- La gestion des phénomènes d'érosions de berges
- Les conditions d'un développement durable des activités touristiques : aménagements, conditions de remplissage estival
- La gestion des phénomènes de prolifération végétale »

Pour la suite : la CLE du 19 octobre valide sous réserve des modifications demandées les documents « synthèse de l'état des lieux » et « diagnostic » du S.A.G.E. Verdon avant édition.

Validation des « Orientations stratégiques » du S.A.G.E. Verdon

Orientation 1 : Rechercher un **fonctionnement hydraulique et biologique** permettant la satisfaction des différents usages, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques

Orientation 2 : Préserver et valoriser le **patrimoine naturel**, exceptionnel mais fragile et soumis à de nombreuses contraintes

Orientation 3 : Aller vers une gestion solidaire de la **ressource**

Orientation 4 : Assurer une **qualité des eaux** permettant la satisfaction des différents usages et préservant les potentialités biologiques

Orientation 5 : Concilier les **activités touristiques liées à l'eau** avec les autres usages et la préservation des milieux

La Commission Locale de l'Eau valide ces 5 Orientations stratégiques et donne un avis favorable pour une présentation en Bureau du Comité de Bassin Rhône Méditerranée.

Avis de la CLE sur le lancement d'un Contrat Rivière

La CLE donne un avis favorable au lancement d'un Contrat Rivière Verdon. Lors de la présentation des Orientations du SAGE au Bureau du Comité de Bassin, il pourrait y avoir également une information sur le lancement d'un Contrat Rivière.

Collège des élus

STRUCTURE / ZONE REPRESENTEE	TITULAIRE			SUPPLEANT		
	NOM	FONCTION	PRESENT	NOM	FONCTION	PRESENT
Zone plateau Valensole (04)	NEVIERE Jean-Pierre	Adjoint au Maire de Gréoux-les-Bains	✘	DEMOL Max	Maire de Valensole	
Zone lacs et gorges Bas-Verdon (04/83)	BONNET Narcisse	Conseiller municipal à Saint-Julien-le-Montagnier		MARCOTTE Alain	Conseiller municipal de Quinson	
Zone du Haut-Verdon (04)	LANTELME Michel	Maire d'Allos		DYEN Fernand	Maire de Colmars-les-Alpes	
Zone des massifs préalpins (04)	CARLE Michel	Maire de Castellane		MANGIAPA Ludovic	Maire de Demandolx	
Zone des gorges du Verdon (04/83)	MORDELET Charles-Antoine	Maire d'Aiguines		CLAIR Jean-Pierre	Maire de Rougon	
Zone du Haut Pays Varois (83)	JOUBERT Dominique	Maire de Vinon-sur-Verdon	✘	REYNIER Louis	Maire de Montmeyan	
Zone du lac de Sainte-Croix-du-Verdon (04/83)	COLDEBOEUF André	Maire des Salles-sur-Verdon		ROUVIER Emile	Maire de Sainte-Croix-du-Verdon	✘
Zone de l'Artuby (83)	CARLETTI Raymonde	Maire de La Martre		JASSAUD Pierre	Maire de Bargème	
Zone d'Andon (06)	BUTELLI Sylvain	Maire de Valderoure		FUNEL Michel	Adjoint au Maire de Caille	
Syndicat Mixte des Pays du Verdon (04,83)	GARRON Jean-Pierre	Maire d'Artignosc-sur-Verdon		MATHERON Stanis	Maire d'Esparron-de-Verdon	
Syndicat intercommunal des Trois Vallées (06)	ROUQUIER Claudette	Présidente		OLIVIER Michèle	Maire d'Andon	
Syndicat du Haut Var pour l'utilisation des Eaux du Verdon (83)	ROUX René	Président				
SIVOM du Haut Verdon (04)	LEBEAUPIN Guy	Président		KINTS Jean	Maire de Thorame-Basse	
SIVU du Verdon (04)	REYBAUD Roger	Président	✘	GALFARD Elie	Maire d'Allons	
SIVOM Artuby Verdon (83)	ROUVIER Armand	Maire de Brenon		CLAP Bernard	Maire de Trigance	
Commune de Saint-Paul lez Durance (13)	PIZOT Roger	Maire de Saint Paul lez Durance		RENUCCI Thierry	Conseiller municipal	
Communauté de Communes du Moyen-Verdon (04)	PRATO Serge	Président		BELISAIRE Henri	Maire de La Garde	
Parc Naturel Régional du Verdon	GAYMARD André	Maire de Comps-sur-Artuby		BLIEK Jean-Gabriel	Conseiller municipal de Riez	
Conseil Régional PACA	ALBERELLI Andrée	Conseiller Régional				
Conseil Régional PACA	CHESNEAU Philippe	Conseiller Régional				
Conseil Général du Var	ROLLANDY Pierre	Conseiller Général 83		LAUGIER Claude	Conseiller Général 83	
Conseil Général du Var	DEMARIA Max	Conseiller Général 83		BACCI Jean	Conseiller Général 83	
Conseil Général des Bouches-du-Rhône	BURRONI Vincent	Conseiller Général 13		PEZET Michel	Conseiller Général 13	
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	SAUVAN Gilbert	Conseiller Général 04		BIZOT-GASTALDI Michèle	Conseiller Général 04	
Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence	GALIZI Francis	Conseiller Général 04		ECHALON Jacques	Conseiller Général 04	
Conseil Général des Alpes Maritimes	GUEGUEN Thierry	Conseiller Général 06		COULLET Maxime	Conseiller Général 06	

Collège des usagers

TITULAIRE - STRUCTURE REPRESENTEE	PRESENT NOM, PRENOM	SUPPLEANT – STRUCTURE REPRESENTEE	PRESENT NOM, PRENOM
Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie du Var			
Chambre Départementale de Commerce et d'Industrie 04			
Chambre Régionale des Métiers			
Société du Canal de Provence			
Chambre Départementale d'Agriculture du Var			
Chambre Départementale d'Agriculture 04	✘ PITON Noël		
Comité Départemental du Tourisme du Var			
Comité Départemental du Tourisme 04			
FDPPMA du Var	✘ BONNEFOUS Olivier		
FDPPMA 04	✘ BAGARRY Maxime		
Fédération Départementale des Chasseurs 04		Fédération Départementale des Chasseurs du Var	
URVN			
Fédération Française de Canoë Kayak			

Collège de l'Etat

STRUCTURE REPRESENTEE	PRESENT NOM, PRENOM
DIREN PACA (représentant le Préfet coordonnateur du Bassin RMC)	
Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence	
Agence de l'Eau RMC	
MISE 04 / DDAF	
MISE 83 / DDAF	✘ DURIER Frédéric
MISE 06 / DDAF	
MISE 13 / DDAF	
DRASS	
DRIRE	
Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports	
Camp militaire de Canjuers	
Délégation régionale du CSP	
EDF Production Méditerranée	